

Le 10 juillet 2007

Madame Line Beauchamp, ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R5V7

Objet : Survie du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)

Madame la Ministre,

Le Barreau du Québec s'intéresse à la législation environnementale et aux enjeux juridiques entourant la question de l'environnement, dans une optique de protection du public et de promotion de la primauté du droit.

Le Barreau a récemment appris la suspension des activités de la permanence du *Centre québécois du droit de l'environnement* (CQDE) et nous désirons vous faire part de notre inquiétude à ce propos.

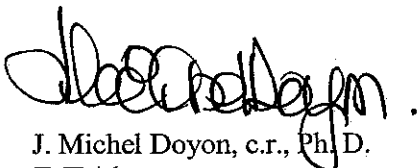
Le CQDE offre depuis maintenant plus de 18 ans son assistance et des conseils aux groupes environnementaux et citoyens du Québec sur des questions environnementales qui intéressent l'actualité. L'expertise du CQDE est reconnue par la communauté juridique. Au fil des années, le CQDE a présenté plus de 40 mémoires et commentaires et offert au-delà de 200 conférences et formations aux groupes de citoyens, aux élus municipaux ou à des fonctionnaires de l'État. La contribution du CQDE en environnement est certainement méritoire et nécessaire.

Le CQDE est, à notre connaissance, le seul organisme de droit de l'environnement au Québec offrant des services directement à la population, soit par le biais de son service de réponse téléphonique gratuit, soit par la fourniture de services-conseils spécialisés à prix abordables.

Nous estimons que cet organisme, dont la *mission* est unique au Québec, devrait recevoir votre attention et mériterait le soutien de votre gouvernement. Nous croyons en effet que le *Centre québécois du droit de l'environnement* profite à l'ensemble du milieu environnemental québécois.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le bâtonnier du Québec,



J. Michel Doyon, c.r., Ph.D.
JMD/cb
Référence: 0062